

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023**

Délibération n°

2023033

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	4
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 064-216401000-20230330-2023033-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie de Bassussarry, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECARTE (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°8.5 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2023
Budget général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget général de la commune par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 483 397.84€	2 483 397.84€
Investissement	3 363 587.02€	3 363 587.02€

Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	605 000.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 012	615 000.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 65	394 995.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 66	31 500.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 67	0.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 68	0.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 022	5 000.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 023	781 260.84€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 042	50 642.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 002	136 620.02€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 013	3 150.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 70	12 300.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 73	316 000.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 731	1 436 700.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 74	152 000.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 75	426 607.82€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 76	20.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.

Section d'investissement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	1 316 980.46€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 16	126 000€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 20	40 000€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 204	62 500€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 21	174 000€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 23	1 443 222.20€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 041	200 884.36€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	781 260.84€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 040	50 642.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 10	1 520 404.06€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 13	619 895.76€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 138	190 500€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 16	0.00€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 041	200 884.36€	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ *Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.*

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

